

Règlement du jeu concours
« Produits de nos fermes »
sur Instagram Le Gard de Ferme en Ferme
Le Gard de Ferme en Ferme 2024

Le jeu est organisé par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) dans le cadre de l'opération Le Gard de Ferme en Ferme les 27 et 28 avril 2024.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRÉSENT RÈGLEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ, SANS CONDITION NI RÉSERVE.

POUR LE CAS OU, APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIÉES, DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LA FD CIVAM 30 INVITE LE PARTICIPANT A SE DÉCONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Article 1. Présentation du jeu

La FD CIVAM 30 organise un jeu gratuit intitulé « Assiette fermière ». Ce jeu est accessible uniquement sur la page Facebook « Le Gard de Ferme en Ferme » depuis le compte Instagram <https://www.instagram.com/legarddefermeenferme>.

Article 2. Durée du jeu

Le jeu est organisé du Lundi 15/04/2024 à 16h au 24/04/2024 à 18h, la date et l'heure française du commentaire faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier la durée, de reporter, d'annuler le jeu.

Article 3. Conditions de participation

3.1. Participation au jeu

Pour jouer, il suffit de répondre en commentaire à la publication relative au jeu sur le compte Instagram de l'opération.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'un compte personnel Instagram. Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul : toute participation par téléphone, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

3.2. Modalité de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus de la participation au jeu les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et leur famille ainsi que les agriculteurs/trices participant à l'événement.

Il ne sera admis qu'un seul et unique compte Facebook par participant (même nom, même prénom, même adresse électronique) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différents comptes Facebook. S'il est constaté

qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs comptes Instagram, ces participations seront automatiquement annulées.

Ne peuvent pas participer :

- Les personnes ne répondant pas aux conditions.
- Le salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et les agriculteurs(trices)de l'opération « Le Gard de Ferme en Ferme 2024» ainsi que les personnes ayant participé à la mise en place du jeu.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Article 4. Désignation des gagnants

Les gagnants remporteront un ou plusieurs produits fermiers à retirer le 27 ou 28 Avril 2024 dans la ferme concernée.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de ce règlement et ayant répondu correctement aux questions suivantes :

- **Du lundi 15/04 16h00 au mardi 16/04 17h** : «Citez à minima 2 produits commercialisés par Les Terres d'Arcadie (Pays Alésien) ?» » (Réponses à donner parmi cette liste : herbes de provence,thym, romarin, sarriette, origan, feuille de vigne rouge, jus de raisin)
Tirage au sort le 16/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 16/04 à 18h
Gain : Un lot d'une valeur de 20 euros comprenant 1 bouteille de jus de raisin + 1 sachet d'Herbes de Provence + 1 sachet de feuilles de vigne rouge + 2 sachets d'une des 4 plantes suivantes : thym romarin sarriette origan offert par Les Terres d'**ARCADIE**. Ce lot doit être retiré le samedi 27 /04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (de 10h à 18h) sur les Terres d'Arcadie à St Etienne de l'Olm.
- **Du mardi 16/04 16h au mercredi 17/04 17h** : «Donnez un exemple d'espèces d'arbres présents chez Saveurs de Bourgarel à Gaillician» (Réponses possibles parmi : arbres fruitiers, truffiers, agrumes)
Tirage au sort le 17/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 17/04 à 18h
Gain : Assortiment de conserves salés & sucrés sous forme de lot **SAVEURS DE BOURGAREL**, à retirer sur la ferme le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h)
- **Du mercredi 17/04 16h au jeudi 18/04 à 17h** : «Quel est le label touristique obtenu par Spiruline Arc en ciel ?» (Réponse : label écotourisme engagé)
Tirage au sort le 18/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 18/04 à 18h
Gain : 1 pot spiruline en poudre + livre spiruline + autres produits de la ferme **SPIRULINE ARC EN CIEL**, à retirer le samedi 27 /04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h)

- **Du jeudi 18/04 16h au vendredi 19/04 à 17h :** «Citez 2 départements dans lesquels Julien Belin pose ses ruches» (Réponses possibles parmi les 3 suivantes : Gard, Ardèche, Lozère)

Tirage au sort le 19/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 19/04 à 18h

Gain : 2 pots de 500g de miel de Julien BELIN-apiculteur à Bouillargues, à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 entre 12h et 14h.

Du vendredi 19/04 16h au samedi 20/04 à 17h : «L'asinerie Cap Ânes propose des cosmétiques réalisées à partir de ?...» (Réponse : lait d'ânesse)

Tirage au sort le 20/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 20/04 à 18h

Gain : 1 savon nature ou parfumé + 1 gel douche parfum verveine L'ASINERIE CAP ÂNE à Générac. Lot à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 entre 12h et 14h.

Du samedi 20/04 16h au dimanche 21/04 à 17h : «Quels sont les pratiques agricoles de la Microferme de la Vaunage ?» (Réponse : agroécologie et agroforesterie)

Tirage au sort le 21/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 21/04 à 18h

Gain : 4 plantes spéciales biodiversité offertes par la **MICROFERME DE LA VAUNAGE**. Lot à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 entre 12h et 14h.

Du dimanche 21/04 16h au lundi 22/04 à 17h : «Quel est l'objectif de BioRhony (société coopérative à intérêt collectif) où est installée Mathilde de la ferme "Sous la Canopousse"» (Réponse : soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en bio)

Tirage au sort le 22/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 22/04 à 18h

Gain : Panier légumes de la **FERME LA CANOPOUSSE à St Dionisy** à retirer sur la ferme le samedi 27 /04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h).

Du lundi 22/04 16h au mardi 23/04 à 17h : «Quel est le label de la cartagène de l'Ecurien Font Clarette ?» (Réponse : Agriculture Biologique)

Tirage au sort le 23/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 23/04 à 18h

Gain : 1 bouteille de cartagène de l'Ecurie Font Clarette à Arpaillargues, à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h).

Du mardi 23/04 18h30 au mercredi 24/04 à 17h : «Combien de variétés de semences potagères produit Magali de Terres en Vie ?» (Réponse : 80).

Tirage au sort le 24/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 24/04 à 18h

Gain : 1 sachet de semences, à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h).

Du mercredi 24/04 à 18h30 au jeudi 25/04 à 17h : «Comment est effectuée la vendange au Domaine Renouard Scamandre à Vauvert ?» (Réponse : de façon manuelle)

Tirage au sort le 25/04 à 17h00. Annonce du gagnant le 25/04 à 18h

Gain : 1 bouteille de vin offerte par le Domaine Renouard Scamandre à Vauvert , à retirer le samedi 27/04/2024 ou le dimanche 28/04/2024 (entre 10h et 18h).

Les gagnants seront personnellement avertis sur Instagram par l'envoi d'un message privé où il leur sera demandé de communiquer leurs coordonnées. **Si les gagnants ne répondent pas au message privé au bout de 24h**, le lot sera attribué à une autre personne tirée au sort et ayant donné la bonne réponse.

La dotation étant nominative, les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

La FD CIVAM 30 n'est responsable d'aucun incident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5. Dotation et remise de dotation

Plusieurs lots de produits des fermes sont à gagner au cours des 10 jours du jeu concours. Leur valeur varie en fonction de la ferme.

La dotation est à récupérer uniquement pendant le week-end « Le Gard De Ferme en Ferme » le 27 ou le 28 avril 2024 de 10h à 18h. Passé cette date, les gagnants ne pourront plus utiliser leur dotation.

Le nom et prénom du gagnant seront communiqués en amont à l'agriculteur. Le gagnant autorise donc la FD CIVAM 30 à communiquer ses coordonnées uniquement dans le but du jeu aux partenaires de l'événement.

La FD CIVAM ne se tient aucunement responsable si la dotation n'a pas été utilisée pendant le temps de l'événement ou si la dotation n'a pas été réclamée/utilisée. Aucun remboursement ou échange ne sera possible.

Article 6. Exclusions

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité du participant.

Si le gagnant ne respecte pas le règlement, les conditions de participation, refuse sa dotation ou ne la réclame pas, il sera considéré qu'il a renoncé à sa dotation. Aucune réclamation ne sera possible, la dotation sera perdue.

Dans tous les cas, si le bon déroulement du jeu est perturbé par une cause échappant à la FD CIVAM 30, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement matériel, internet, de la plate-forme Facebook qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

Ce jeu est mis à disposition sur le réseau social Instagram qui n'est pas responsable de son organisation. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas d'utilisation des données personnelles par Instagram.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des changements qui pourraient être opérés.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante :
legarddefermeenferme@gmail.com
FD CIVAM du Gard 216 chemin de campagne 30250 SOMMIERES – 07 67 92 45 16